

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre 2020

N° 20-10-14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2020

OBJET :

**Décision Modificative n° 2
– Budget commune 2020.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020
Affichage : 16/12/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE 2020

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster tant en dépenses qu'en recettes certains crédits inscrits aux sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2020.

Les différentes modifications proposées ont été étudiées en commission finances lors de sa réunion du 07 décembre dernier. Cette dernière a approuvé l'ensemble des modifications.

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 décembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Affichage : 16/12/2020